

Candidature au Magistère de Physico-Chimie Moléculaire

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature en première année de Magistère de Physico-Chimie Moléculaire doit contenir les pièces obligatoires suivantes :

- *Un Curriculum Vitae*
- *Une lettre de motivation*
- *Diplômes obtenus* : diplôme de baccalauréat et, le cas échéant, diplôme(s) post-baccalauréat.
- *Relevé de notes du baccalauréat*
- *Relevé de notes post-bac* : relevés de notes des deux dernières années d'étude ainsi que la moyenne générale obtenue en L1, L2 ou une attestation d'équivalence du L2 ou du DEUG
- *Lettre de recommandation d'un enseignant* : cette lettre doit contenir le contact de l'enseignant (e-mail ou numéro de téléphone)

Par ailleurs, selon votre cas, certaines pièces complémentaires sont demandées :

- *Justificatif de maîtrise de la langue française* : cette pièce n'est nécessaire que si la langue française n'est pas votre langue maternelle.
- *Relevés de notes de concours* : cette pièce est demandée pour les étudiants ayant passé des concours d'écoles d'ingénieur. Il s'agit des notes d'admissibilité aux concours (et le cas, échéant, les résultats d'admissibilité et d'admission obtenus l'année précédente).

Etude du dossier

Le dossier de candidature sera évalué par la commission du Magistère PCM. A l'issue de l'étude de votre dossier, vous recevrez :

- Soit un refus d'inscription dans la filière Magistère de Physico-Chimie Moléculaire
- Soit un email en vue d'un entretien complémentaire. Vous pourrez alors produire pour l'entretien des pièces complémentaires non disponibles au moment de l'établissement de votre dossier.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez poser vos questions à : magistere.pcm@u-psud.fr